L'ABEILLE.

CONDITIONS :

Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrerages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention, par écrit *au bureau* de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de *dix-sept* lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées aux Editeurs doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR VICKSBURGH, NATCHEZ,
et les Ports Intermédiaires.

Le bateau à vapeur **FELICIANA**, cap. Edgerton, sera à la Levée, Mercredi 15 du courant, prêt à recevoir du fret pour les lieux ci-dessus, et sera expédié sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou bien à

FOSTER & HUTTON.

☞ Le *FELICIANA* fera régulièrement les voyages entre la Nlle. Orléans et les ports ci-dessus, et s'arrêtera aux postes intermédiaires pour y prendre du fret ou des passagers. 2 nov

Pour le Bayou Sarah, Bâton-Rouge, Plaquemines et les ports intermédiaires,

Le superbe bateau-à-vapeur à basse pression **COLUMBIA,** Capt. MUMFORD, fera régulièrement les voyages (comme paquebot) entre cette ville et les endroits ci-dessus désignés. Il partira d'ici pour le Bayou-Sarah, tous les dimanches, à 10 heures du matin, et à son retour, il partira du Bayou-Sarah pour la Nlle-Orleans tous les mercredis, à la même heure.—Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord, ou à

2 nov C. BYRNE.

Pour le Bayou Tunica, le Bayou-Sarah, la Fausse Rivière, Bâton-Rouge et tous les ports intermédiaires.

Le bateau-à-vapeur **COOSA,** Cap. O. P. CAINE, fera régulièrement les voyages (comme paquebot) entre cette ville et les endroits ci-dessus designés. Il partira d'ici tous les mercredis, à 10 heures du matin ; et du Bayou-Sarah, tous les dimanches, à 8 heures du matin.—Pour fret ou passage s'adresser à bord.

2 nov.

BUREAU D'AGENCE D'AFFAIRES ET DE COMMISSION—*Rue de la Douane, No.* 81

ON se charge dans ce bureau de la liquidation des affaires litigieuses et autres; des recouvremens de toute espèce; de la vente et de l'achat des propriétes mobilières ou immobilières, des titres, créances &c.

On s'y charge également de la rédaction de tous contrats ou *obligations* sous seing privé, et de leurs traductions dans les trois langues. Le bureau est ouvert de 10 à 2 heures. [4 fév-6m]

ENCORE POUR QUELQUES JOURS.

M. COPS s'empresse de remercier bien sincèrement les dames et messieurs de la Nlle. Orléans, des encouragements qu'il a trouvés dans cette ville. Il profite de la même occasion pour les informer que, à la demande d'un grand nombre de citoyens respectables, qui désirent mener leurs familles à cette exhibition, elle restera encore ouverte pendant peu de temps, à l'encoignure des rues Conti et de la Levée. Cet établissement renferme un énorme *Anaconda*, un superbe cobra d'Orient, le grand boa-constrictor, un *hipalaca de Siam*, plusieurs caméléons, un vrai écureuil, le premier qui ait été importé en Amérique, et la tête d'un chef de la Nouvelle-Zélande, bien conservée et *superbement* tatouée. 8 mars.—18

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Spencer, Lloyd & Co.

ONT transporté leur magasin du No. 75 de la rue de Chartres, au No. 7, entre les rues de la Douane et du Canal, où ils offrent à vendre, d'importation *récente* par l'Ohio et autres navires, un assortiment de **BOTTES, SOULIERS, BRODEQUINS,** &c. Les marchands de la campagne sont invités à venir visiter ledit magasin.—☞ 9 oct

Café Tricolore.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux habitués de cet Etablissement et à Mrs. les habitants de la campagne, qu'ils ont ouvert un RESTAURANT, dans ce café, rue d'Orléans, vis-à-vis le Théâtre, en outre de la Table d'hôte qu'ils tiennent au premier étage, et qui est servie à 3 heures un quart précises. Le service de la table ne laissera rien à désirer pour la propreté et la délicatesse des mets.

On trouvera toujours à la buvette, des bavaroises au lait et du vin chaud. Les dames qui assistent au spectacle pourront faire demander au dit établissement toute espèce de rafraichissements ; elles seront servies avec diligence et ponctualité.

Ils ont aussi des salons particuliers.

10 février PLUMARD & CHERI.

MAGASIN DE VETEMENS.

Rue de Chartres, No. 14, près de la rue du Canal.

LE soussigné a reçu par les derniers arrivages de Philadelphie, et offre à vendre, un nouvel assortiment d'habillemens faits, tels que habits de drap superfin bleu, noir et d'autres couleurs ; redingotes et vestes do. do. do. do. do.; pantalons de casimir superfin bleu, noir, *drab* et olive; id. de drap do. do. do. do.; gilets de dessous de velours superfin bleu et noir; id. de Valence et de Marseille. Capotes à la Louis-Philippe, manteaux d'homme en beau Camblet et en Plaid; id. de femme do. do. et en mérinos; casquettes de fantaisie pour le voyage; parapluies, cols de cuir &c.; cravates, mouchoirs, gants, bertelles, &c. Aussi, un assortiment de bottes, souliers, brodequins, escarpins de femme, &c. Tous ces objets ont été choisis expressément pour la vente au détail, et seront vendus à très-bon compte. PHINEAS CLARKE.

Aussi: cols à la Bourment, récemment reçus de Paris, 30 douz. de ce article, propres à ce marché et particulièrement a ceux du Mexique, à vendre au magasin ci-dessus. 28 jan.

CORDE D'EMBALLAGE. — 116 roulx. corde d'emballage du Kentucky, en débarquement du bateau-à vapeur Huntress, à vendre par *STETSON & AVERY.*

27 jan. Rue du Camp, No. 27.

TABAC à priser de Woodward.—Le soussigné a constamment en vente du Tabac Macouba, rappé, et du Tabac écossais qu'il reçoit directement de la manufacture.

B. REES,

17 février No. 10, rue de Chartres

MOUCHOIRS de Madras—2 malles reçues par le brick William Henry, et 4 dito en magasin, superbes madras, à vendre par

WILLIAM G. HEWES,

9 février No. 9, rue du Camp.

DIAMANTS FINS, à vendre par

17 mars J. MAGER.

Pour Louisville, Cincinnati et Pittsburg.

Le bateau-à-vapeur fin marcheur, **HURON,** capitaine O. Maynard, ayant la majeur partie de son chargement engagée, et allant à bord, partira sous peu. Pour quelques tonneaux de frêt ou pour passage, ayant de beaux imménagemens, tant dans la chambre que sur le pont, s'addresser à bord, ou à

P. M. TOURNÉ.

14 mars rue de la Nlle. Levée, No. 13

POUR BOSTON.

Le beau brick fin voilier, doublé en cuivre, **FLOYD,** capitaine Dennett, ayant la moitié de sa cargaison engagée, partira sous peu, pour la balance du fret, ou passage, s'adresser à bord, ou à

17 mars. STETSON & AVERY.

A FRETER—Le beau brick **CONGRESS,** capitaine Dixey. S'adresser à

W. G. HEWES,

12 mars. rue du Camp, no. 9.

POUR NEW-YORK.

Le superbe brick **HENRY,** capit. STINSON, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à

10 mars. J. W. ZACHARIE & co.

DEMANDE.—On demande un bon bâtiment capable de prendre 900 balles pour un des ports du nord. S'adresser à

W. G. HEWES,

10 mars. Rue du Camp, no. 9.

LES GOELETTES **ALIGATOR** et **EUGENIE** feront régulièrement, chaque semaine, le voyage du Bassin à Madisonville et Covington, pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

LEFEBVRE & DUREL.

9 mars—3 au Bassin.

POUR CHARLESTON,

On a besoin de l'équivalent de 3 à 400 barils, pour compléter le chargement d'une goëlette fine voilière. S'adresser à

STETSON & AVERY,

8 mars No. 27, rue du Camp

POUR NEW-YORK.

Le beau brick **GOVERNOR KING,** capitaine J. Kelly, du port de 207 tonneaux et pouvant charger environ 400 boucauts de sucre. Pour fret, s'adresser au capitaine à bord, ou bien à

1 mars. J. W. ZACHARIE & Co.

ON DEMANDE un bâtiment de première classe, du port d'environ 1000 balles, pour un port d'Europe. S'adresser à

26 fév THEOD. NICOLET & Co.

A FRETER,

Un superbe brick du port de 150 tonneaux, doublé en cuivre et pouvant recevoir un chargement dans quelques jours. S'adresser à STETSON & AVERY,

12 fév 27, rue du Camp

ON DEMANDE un bon bâtiment pouvant porter de 400 à 425 bts. de sucre et melasse, pour un port du nord. S'adresser à *(11 fév)* THEOD. NICOLET & Co.

CHIRURGIE DENTAIRE.

M. J. FONTANGES ayant changé de domicile, profite de cette circonstance pour remercier les personnes qui ont daigné l'honorer de leur confiance et pour informer le public que sa nouvelle demeure est rue Royale No. 248, entre les rues St. Anne et Dumaine.

Ayant suivi un cours complet de Chirurgie-Dentaire sous les professeurs les plus distingués de Paris, il peut affirmer qu'il n'y a aucune branche de sa profession qui ne lui soit parfaitement familière. 24 mars—2m

AVIS.—Les soussignés ont l'honneur de prevenir le public, qu'ils ont formé une societé sous la raison de *Hoslett & Raspiller*, à l'effet de disposer à l'encan de toute espèce de propriétés. Ils assurent leurs amis et leurs connaissances, ainsi que les personnes qui les honoreront de leur confiance, qu'ils mettront le zele le plus assidu à menager leurs interêts. Leur bureau est rue St. Louis, attenant à la *Bourse de Hewlett.*

JOHN HEWLETT.

CHARRETTON RASPILLER.

17 mars—6

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et la ville de la Nlle. *Orléans, 1er. Mars 1831*—Présent l'hon. James Pitot—*Samuel Paxton contre ses créanciers et les créanciers de Samuel Paxton & Co.*—La cession des biens du pétitionnaire étant acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné par la Cour, qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'etude de G. R. Stringer, not. pub., le 4 Avril 1831, afin de deliberer sur les affaires du dit pétitionnaire, et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses proprietés sont et demeurent suspendues. Et il est de plus ordonné, que Thomas F. M'Caleb soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Je certifie l'ordre ci-dessus.

THOS. S. KENNEDY.

2 mars—12 3ps Greffier

ESCLAVE EN MARRONNAGE.
$10 DE RÉCOMPENSE.

EST parti marron depuis le premier janvier, le nègre américain nommé **JOHN,** appartenant à monsieur D'Huart, habitant l'autre bord du fleuve, en face de la ville. Il était vêtu lors de son départ d'une longue redingote de castorine de couleur brune. Ce nègre a été acheté il y a six mois, de monsieur Comb, il est très connu en ville comme marchand de lait; il a le teint assez clair, la voix faible et flûtée, les cheveux très touffus, le nez écrasé vers sa racine, le corps maigre, la démarche chancelante, il parle anglais et français. On présume qu'il s'est loué dans une presse à coton, ou qu'il travaille au faubourg Marigny.

La présente récompense sera donnée à quiconque le conduira à la geole ou chez son maître.

19 mars—6, 3ps. E. D'HUART.

AVIS.—Les soussignés, entrepreneurs à la Nouvelle-Orléans, défendent à toutes personnes, sous peine de toute la rigueur des lois, d'employer leurs esclaves à aucune espèce de travail, ou d'acheter d'eux des matériaux de construction, sans la permission de leurs maîtres.

N. B. Il est également défendu aux cabaretiers de leur vendre des liqueurs fortes, et de leur permettre de boire chez eux.

Wm. Brand	*Jonathan Chase,*
Wiley & Cuningham,	*L. A. Le Moine,*
John Mitchell,	*David G. Wise,*
Tobias Bickel,	*Peter Ogier,*
J. J. Hall,	*Correjoles & Chaigneau*
J. Peralto,	*A. Lesseps.*

14 mars—9. 2ps

TRAITES sur New-York et Boston, à vendre par

26 fév THEO. NICOLET & Co.

Nouveau supplément de Chapeaux, Souliers, &c.

Rue de la Levée, No. 86.

LE soussigné vient de recevoir par le Paquet Dewitt-Clinton un bel assortiment de Chapeaux, Bottes et Souliers, commandé par lui expressément pour ce marché. Il a aussi en magasin, d'importation récente, 60 douzaines bonnets écossais de la meilleure qualité, de bonnes grandeurs et ayant de grandes couronnes fort jolies ; il les vendra par douzaine à bas prix.

8 fev. MALCOM M'cCALAUM.

MAQUEREAUX.—100 barils de maquereaux No. 3, à vendre par

9 fév A. GURNEY, No. 62, rue Gravier

THOMSON & GRANT, rue de la Levée, no. 39, offrent à vendre:

200 sacs café Havane, première qualité.
250 caisses chocolat apprêté, et nos. 1 et 2.
75 do. moutarde, bouteilles d'une liv. ½ et ¼.
35 do. thé Hyson Skin et Impérial.
10 caisses fromage en forme d'ananas.
200 fréquins beurre de Goshen, choix.
20 milliers cigarres de la Havane.
45 pipes et demi-pipe eau-de-vie Cognac, *Seignette* et *Dupuy.*
23 pipes genièvre Hollande supérieur, *Hourglass,* et *Swan.*
18 bques. et demi bl. whiskey Irlande.
120 quarts bque. vin blanc Marseille.
60 quarts bque. Malaga sec.
45 pipes et quarts bque. Ténériffe L. P.
80 do. demi do., et quarts bque. vin de Canarie, *Bogswell.*
5 do. et quarts bque. vin Catalogne.
120 do. demi do. et quarts bque. vin de Pico, ayant droit à la remise des droits.
20 quarts bque. vieux *Sherry-wine,* supérieur.
20 pipes, demi do. quarts bque., et barillets vin Madère.
120 bls. *ale* de Mounsey.
55 bls. cidre de New-York.
50 bques. huile de baleine clarifiée, d'hiver et d'été.
20 bls. et demi-bl. anisette, parfait-amour et guignolet.
45 caisses et paniers liqueurs, vin amer, et *mérise.*
125 caisses vin de Madère, de Tinto, de Malvoisie et de Canarie, en pintes et quarts de bouteille, 1, 2, et 3 douz. par caisse.
300 caisses et barillets tabac manufacturé à Richmond, de différentes marques.
350 caisses verre entier et coupé, faïence et cristal.
500 charrues de King, nos. 1, 2, 3 et 4.
110 douz. haches de Watson.
50 fusils avec leurs bayonnettes.
15 coffres-forts patentés de Delano, à l'épreuve du feu.
16 paquets ficelle à coudre les balles de coton.
2 paquets cirage de Henry & Sons.
54 paquets bottes, brodequins fins et de Russet.
26 paquets papier à impression.
15 paquets papier *cap* et *post.*
barillets de tabac à priser, pois écossés, &c. &c. 15 mars.

MAQUEREAUX, Morue et Harengs.—300 barils maquereaux, 50 demi do. dito, 200 caisses morue, 200 do. harengs, en débarquement du brick Gem, en face de la Douane, et à vendre par

23 fév A. GURNEY, 62, rue Gravier

MAGASIN DE VETEMENS DE PHILADELPHIE,
A LA MODE,

No. 7, rue de Chartres, Nouvelle-Orléans.

LE soussigné a reçu par le navire Benjamin Morgan, de Philadelphie, un assortiment d'habits et surtouts, bleus, noirs et couleurs de fantaisie, pantalons bleus, noirs et autres couleurs ; Florentines de soie, noires et autres couleurs, velour noir de Gênes, casimir de diverses couleur, Gilets de diverses étoffes, cravates, mouchoirs de poche, demi-bas de soie anglais, &c. Aussi : un assortiment de vêtemens propres au debit de la campagne, le tout à vendre à bas prix et à des termes accommodants.

17 février JAMES BURK.

MARCHANDISES AMERICAINES—PAPIER A ENVELOPPE, &c.—2 balles Coton à drap écru 4-4 de qualite supérieure; 450 rames Papier à enveloppe ; 100 barils Maquereaux No. 3, en débarquement du brick Smyrna, et à vendre par

STETSON & AVERY,

5 mars Rue du Camp.

EN débarquement du bateau-à-vapeur Louisiana,

40 demi barils, mess-porc, qualité supérieure,
470 barils porc, *prime & cargo,*
8 bts. et 31 barils jambon,
18 bts. plats cotes. A vendre par

SAM. C. BELL.

8 mars. rue du Camp, no. 60.

AVISO AL PUBLICO.

EL señor Dn. Juan Rapalo, tiene el honor de anunciar a las personas que padezcan de su vista y al publico en general, que el se encarga de curar a todos aquellos que se dignen ponerse entre sus manos, habiendose al mismo tiempo de haber merecido la confianza del publico, retintendose enteramente à las certificaciones que se hallan mas abajo. Su posada esta establecida en la calle de San Pedro, cerca de la carcel, No. 64.

Nueva Orleans 15 *de marzo* 1831.

Tres meses habia que un negrito de mi propiedad padecia de un ojo al *estremo que tenia* perdiese totalmente la vista ; fui informado que M. Rapalo era profesor de un remedio para los ojos ; lo hize llamar, y en 12 dias logro curar totalmente à mi esclavo que desde entonces no sufre en nada de su vista.

21 marzo. BELEFINE BARDOBLE.

Nueva Orleans 7 *de febrero* 1831.

Certifico que el Sor. Juan Rapallo, en el espacio de un mes, ha curado uno de mis ojos que me incomodaba al estremo de no poder trabajar, pero gracias à su remedio trabajo actualmente y no sienta ningun incomodidad en el ojo.

Antonio SEDANO.

Yo, Alfred Macarty, es de mi deber el anunciar al público la capacidad y conocimientos en clase de oculista del señor Dn. Juan Rapalo, pues sus cuidados y desvelos le han sido tan eficaces à mi hijo, que, en el *termino* de quince dias ha recobrado enteramente su vista, que la habia casi perdido, y asi, puedo con toda libertad asegurar al público, que todas las *personas* que padezcan de su vista, no tienen mas que dirijirse à dicho sujeto, y estoy seguro que serán perfectamente curadas, pues à mi me consta que sus remedios son muy eficaces à todos los que los usan, y que todas las personas que se *dignen* ponerse entre sus manos serán bien tratados

Nueva-Orleans 27 *de octubre de* 1830.

Yo, Furcy Verret, certifico que el señor Dn. Juan Rapalo ha curado en el termino de tres dias, la vista de uno de mis negros, de edad de 34 años, quien hacia mucho tiempo que estaba padeciendo *cruelmente*, pues estaba tan fatal, que todo el mundo hubiéra creido que habia perdido la vista enteramente. El dicho negro ha estado despues de su cura espuesto al fuego en diferentes partes sin haber sentido la mas minima incomodidad.

Nueva-Orleans, 1.° *de enero* 1831

Yo, Augustin Pairet, certifico que el señor D. Juan Rapalo ha curado la vista de mi hija de edad de tres años y medio, quien hacia mas de un mes que estaba padeciendo constantemente, y en el termino de ocho dias ha sido perfectamente curada por el dicho Rapalo.

Nueva-Orleans 29 *de diciembre* 1830.

Yo, Juan Luis Michel, certifico que el señor Dn. Juan Rapalo mediante à sus buenos y eficaces remedios, me ha curado la vista que lo consideraba como perdida, en el termino de cinco dias, con otra particularidad que soy hombre de 80 años, pues al cabo de 5 años que estaba padeciendo noche y dia de mi vista, me dirij al dicho Rapalo, quien me ha curado *perfectamente*, de manera que ya no siento incomodidad alguna.

Nueva-Orleans 21 *de octubre* 1830.

Yo, Pedro Duclaivacq, de edad de 56 años, certifico que el señor Dn. Juan Rapalo me ha curado mi vista que creia perdida desde hace mucho tiempo, en el termino de tres dias, y gracias à los remedios tan eficaces del dicho Rapalo que me hallo al presente [illegible] vueno.

15 de enero

TRAITES sur Boston, New-York, Philadelphie et Paris, à vendre par

[29 déc.] H. PERRET & CHARBONNET

VENTES PAR LE MARSHAL.

A. B. Leary vs. A. Menial.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente vendredi 25 mars courant, à midi, au coin des rues de Chartres et St. Louis, un CHEVAL saisi dans l'affaire ci-dessus.

17 mars L. DAUNOY, marshal

R. Ball & co. *vs.* le capit. Ignacio de la goëlette Sun et ses propriétaires.

En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller, j'exposerai en vente, samedi 9 avril prochain, à midi, à la Bourse, la goëlette Sun, ses agrès, appareaux et ameublemens, saisis dans l'affaire ci-dessus.

8 mars. L. DAUNOY, marshal.

Plicque & Le Beau *vs.* Atte. Molière, f. d. c. l.

EN vertu d'un writ et un alias fieri facias, à moi adressés par l'hon. Ch. Maurian, juge *président* de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi 11 avril prochain, à midi, à la Bourse, une mulatresse nommée Betzy, saisie dans l'affaire ci-dessus.

8 mars. L. DAUNOY, marshal.

COUR DES PREUVES.

Vente par le Régister des Testamens.

JEUDI 7 Avril 1831, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Charlotte Morand f. de c. l.—les propriétés et esclaves ci après; Savoir:

ESCLAVES.—

Marianne, négresse âgée d'environ 40 ans, cuisinière, bonne domestique, et son enfant Corine, d'environ 9 ans.

Sophie, âgée de 12 ans, enfant de Mariane, ayant la hanche dérangée.

Lise, agée d'environ 11 ans, fille de Marianne.

Pierre, âgé d'environ 16 ans, domestique de maison, bon sujet, fils de Marianne.

PROPRIÉTES FONCIERES.—

Une portion de terrain située rue Dauphine entre les rues St. Louis et Toulouse, ayant 35 pieds de face et environ 60 pieds de profondeur, avec les édifices qui sont dessus.

Une portion de terrain ci-dessus décrite ayant 30 pieds de face à la rue Dauphine et 120 pieds de profondeur, avec les édifices qui sont dessus.

CONDITIONS :—Les esclaves à 6 et 12 moins de crédit, et les propriétés foncières à comptant et le reste payable en 3 termes égaux à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, *Régister.*

N. B. Les actes de vente seront passés par L. Féraud, Not. Pub. 5 mars—4 1ps.

TABLEAU DE CAÏN DE DAVID.

LES citoyens de la *Nouvelle-Orléans*, sont respectueusement prévenus que le célèbre tableau de **CAIN** méditant la mort d'Abel, par David, restera exposé pendant quelque tems, rue de Chartres, No. 3, à trois portes, de la rue du Canal.

Ce beau tableau est généralement reconnu comme étant du premier ordre, et dans aucune de ses productions son auteur n'a déployé d'une manière plus heureuse, ses magiques talens. Il a dedaigné tous les accessoires, et s'est applique à attirer toute l'attention sur le groupe sublime de Caïn, sa femme et ses enfans.

Tous les jours à partir de 9 heures du matin *Prix d'Entrée :*—50 cents, enfants demi prix. Abonnement $1. 31 janv—2m

AU PUBLIC.

LE docteur **A. L. PLOUGH,** chirurgien dentiste, natif de Hollande, a l'honneur d'informer les habitants de la Nlle.-Orleans, qu'il vient d'arriver dans cette ville et qu'il se propose de pratiquer la **CHIRURGIE-DENTAIRE** dans toutes ses branches. Il se rendra à la demeure des personnes qui l'honoreront de leur confiance et le feront appeler. Parmi le grand nombre de personnes qui peuvent donner temoignage de son habilete dans son art, il citera les suivantes:

"J'atteste, d'après l'experience que j'en ai faite moi même, l'habilete du Dr. Plough comme dentiste. J. Q. ADAMS,

Ex President des E.-U.

Quincy, le 27 *juillet* 1829.

L'hon. S. Van Rensselaer, à Albany, N. Y.
L'hon. Benjamin Pickman, à Salem, Mass.
Le Très Rev. evêque Fenwick, à Boston, M.
Le Rev. Gardner Spring, à New-York.
Le Rev. Dr. Broadhead, do.
Le Rev. G. F. Schroeder, do.
J. K. Rogers, M. D. do.
Pierre T. Forrestier, M. D. do.
Philippe Milldolham, A. D. president et recteur general de l'institution de New-Brunswick, dans le New-Jersey.
Le Rev. Dr. John Ludlow, à Albany, N.Y.
Le Dr. John S. J. Gardner, à Boston, M.
R. M. Patterson, M. D. de l'Universite de la Virginie.
G. G. Cogswell, président de l'institution de Roundhill, Mass.
Le Rev. C. Colton, à Mount-Pleasant, Mas.
Le Rev. James Walker, à Charlestown, Mas.
Le Rev. Dr. Johnston, à Cincinnati, Ohio.
Le Rev. David Root, do. do.

☞ On trouvera le Dr. Plough, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, dans sa chambre, vis-à-vis le Théâtre St. Philippe, rue St.-Philippe. 22 mars—1m

A VENDRE par les soussignés, à leur magasin, rue Royale.

50 paniers Champagne mousseux.
40 caisses vin de *Bourgogne.*
6 caisses vin de l'Hermitage.
100 barriques vin rouge.
14 quarts et demi-pipes madère de Londres, qualité supérieure.
10 caisses vraie absynthe.
2 caisses couvertures.
3 caisses ruban de satin
500 barillets clous coupés, assortis
240 paquets fil de fer assorti, à l'usage des chaudronniers.
7 bques, ferblanterie assortie, et lanternes garnies en corne.

Aussi, un joli assortiment de pendules, montres, bijouterie et outils d'horloger.

10 janv. T. NICOLET & CO.

POIVRE & HUILE DE LIN.—50 sacs poivre de Sumatra,—30 bls. huile de lin, à vendre par *STETSON et AVERY,*

27 jan. Rue du Camp, No. 27.

Charles Denis,
DISTILLATEUR LIQUORISTE

NOUVELLEMENT arrivé cette en ville, a l'honneur de prévenir le public en général, qu'il a ouvert, rue St. Pierre, No. 125, entre Bourbon et Dauphine, un magasin où l'on trouvera toutes espèces de liqueurs fines et sirops des meilleures qualités, qu'il vendra en gros et au détail. Il espère d'après le zèle et les soins qu'il mettra à remplir les commandes qui lui seront faites, mériter la bienveillance du public.

24 fév.—1m.

EN débarquement du bateau-à-vapeur Président et venant directement de la manufacture de MM. S. & J. Stacker, du Tennessee.

Moulins-à-sucre horizontaux, 24 sur 36 ; 24 sur 40 ; 26 sur 46; avec des charriots à transporter les cannes.

Moulins-à-sucre perpendiculaires, 24 sur 28, 28 sur 30, 30 sur 30. Avec un assortiment complet de chaudières à sucre de toutes grandeurs, grillages en fer et bouches de fourneaux.

S'adresser à W. M. STEWART,

21 fév. Rue Conti, No. 26

HABILLEMENS FAITS.

LEE, WALTON & CO., au coin des rues de la Douane et de la Levée, ont reçu par le navire Kentucky et autres arrivages récents de New-York, un assortiment complet d'habillemens faits, qu'ils offrent à vendre à bon compte, en gros et en détail. 11 déc

ARVIS.

ATTENDU que Hubert Treille, shériff et collecteur des taxes de la paroisse de l'Assomption, s'est adressé à moi, demandant que deux effets souscrits par lui, conjointement avec Antoine Peytavin et Pierre Arrieux, ses cautions, le 25 août 1826, le premier pour la somme de six mille piastres et le second pour la somme de cinq-mille-cent-vingt-cinq piastres ; que les effets souscrits par lui conjointement avec ses cautions, Ant. Peytavin et Baptiste Molière, le premier comme Shériff, pour la somme de six mille piastres, et le second comme collecteur des taxes, pour la somme de cinq-mille-vingt-trois piastres et soixante-et-quinze cents, le 1er. février 1827 ; que l'effet souscrit par lui conjointement avec ses cautions, Varcissé Sandy et Baptiste Molière, collecteur des taxes, pour la somme de cinq-mille-vingt-trois piastres et soixante-et-quinze cents, le 17 janvier 1828; que les effets souscrits par lui conjointement avec ses cautions, Narcisse Landry et Baptiste Mollère, le premier comme Shériff, pour la somme de six mille piastres, le 23 février 1829, et le second comme collecteur des taxes, pour la somme de cinq-mille-vingt-trois piastres et soixante-et-quinze cents, le—février 1829, et le dernier comme collecteur des taxes, pour la somme de six mille-trois-cent-soixante-huit piastres, le 11 janvier 1830, soient cancellés, rayés et annulés, aussi bien que les hypothèques qui en résultent :

Avis est par le présent donné à tous ceux qui y sont intéressés, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'état, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la dernière publication du présent, les raisons pour lesquelles les dits effets et les hypothèques qui en résultent ne seraient pas rayés et annulés.

Donné sous ma main et le sceau de l'état, à la Nouvelle-Orléans le 28 février 1831, et de l'indépendance des Etats-Unis la cinquante-cinquième année.

A. B. ROMAN.

Par le gouverneur,

GEORGE A. WAGGAMAN,

7 mars—30 Secrétaire d'Etat.

AVIS.

ATTENDU que Louis Daunoy, de la Nlle.-Orléans, s'est adressé à moi demandant que trois effets, le premier souscrit par lui conjointement avec Prosper Marigny et Eugène Macarty, ses cautions, pour la fidèle exécution de ses devoirs comme Marshal de la ville de la Nouvelle-Orléans, le 20 de novembre 1827 ; le second, souscrit par lui conjointement avec Prosper Marigny et Jean Guérin, ses cautions, pour la fidèle exécution de ses devoirs comme Marshal, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le 20 février 1829 ; le troisième souscrit par lui conjointement avec J. L. Lewis, sa caution, le 21 août 1829, aux mêmes fins que les deux précédents, soient cancellés, rayés et annullés, ainsi que les hypothèques qui en résultent :

Ces présentes sont pour donner avis à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déduire par écrit au bureau du secrétaire d'Etat, dans les trente jours qui suivront la dernière publication d'icelles, les causes pour lesquelles les dites hypothèques ne seraient pas rayées et annulées.

Donné à la Nouvelle-Orléans, sous ma signature et le sceau de l'Etat, le vingt-sixième jour de février mil-huit cent-trente-un et de l'Indépendance des Etats-Unis la cinquante cinquième année.

A. B. ROMAN.

Par le Gouverneur,

GEORGE A. WAGGAMAN,

4 Mars—30 *Secrétaire d'Etat.*

AVIS.

ATTENDU que A. Longer s'est adressé à moi, demandant que l'obligation qu'il a souscrite comme securité, conjointement avec J. F. Bargas, comme peseur de coton pour la ville de la Nouvelle-Orléans, le 14ème. jour de juillet 1826, et l'hypothèque qui en resulte, soient leves et annulés :

Ces presentes sont pour donner avis à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déduire par ecrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt dix jours qui suivront la dernière publication d'icelles, les causes pour lesquelles la dite hypothèque ne serait pas levée et annulée.

Donné à la Nouvelle-Orleans, sous ma signature et le sceau de l'Etat, le quatorzième jour de mars mil-huit-cent-trente-un et de l'Independance des Etats-Unis la cinquante-cinquième année.

A. B. ROMAN.

Par le Gouverneur,

GEO. A. WAGGAMAN,

17 mars—30 *Secrétaire d'Etat.*

LES soussignés viennent de contracter une societe à l'effet de faire généralement les courtage par commission et les affaires de bourse. Ils tiennent également un registre ouvert pour tout ceux qui peuvent demander toute espèce d'emploi, et pour ceux qui désirent en donner. En outre, ils se chargeront de faire avec ponctualité des achats et ventes de propriété quelconques. Leurs prix, dans toutes les occasions, seront modérés.

DOYLE & BROWN,

19 fév.—6m. Rue Conti, no. 31.

A VENDRE par Madame Ve. **YVES LE BLANC,** graines fraiches de toutes espèces; reçues de France, comme suit :

Chous d'York, chous Cubus (gros), chous royal pain de sucre, chous durs de Hollande, aubergines violettes, carottes rouges longues, et dito courtes, betteraves roses longues, radis roses saimonés, raves longues roses, épinards, gros poireaux, oignons rouges, ciboules, céleri plein bleu, dito plein rose, chicorée frisée de Meaux, *dito* scarole, salsifix, bêtes ou curdes blanches, persil ordinaire, dito frisé, roquette, cresson de fontaine, laitue paresseuse blonde, dito impériale, *dito* Batavia, asperges, tomates, piments doux, &c. &c. 1er. fév.

GUILLAUME a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir son Restaurant, rue d'Orléans entre le café Tricolore et celui de l'encoignure Bourbon et Orléans; il espère mériter l'estime des personnes qui l'honoreront de leur présence, par l'exactitude qu'il mettra à les servir et par la délicatesse des mets ; il se chargera comme par le passé de toutes sortes de commande concernant son état, repas de noces et de corps ; et il a chez lui des salons pour les dames et sociétés particulières au premier.

L'entrée des salons n'aura aucune communication avec le restaurant, on entrera par le corridor qui conduit aux salons. Il a de plus une très-belle salle à l'Hôtel de la Marine, où il peut mettre 300 couverts.

Il prévient aussi le public, qu'il tient toujours le susdit hôtel ainsi que les Bains, qui seront ouverts l'été et l'hiver. 1 dép—1m.

FOIN—200 balles foin en déchargement d brick Henry, à vendre par

8 mars. J.W. ZACHARIE & Co.

UNE dame Française désirerait trouver à s'employer dans une famille comme institutrice, en ville ou à la campagne; on obtiendrait tous les renseignemens satisfaisants à son égard, en s'adressant chez M. Zénon Cavalier, rue Royale, entre Toulouse et St Pierre. 20 jan—☞

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et la ville de la Nlle.-Orléans, 7 Mars 1831—Présent l'hon. Js. Pitot—*Estevan Castillo* contre *ses créanciers.*—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en pleine Cour, le 29 Mars courant, pour délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire ; et déduire les raisons pour lesquelles il ne serait pas déchargé, conformément aux conclusions de sa pétition ; et en attendant, toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues. Je certifie l'ordre ci-dessus.

8 mars—3 THOS. S. KENNEDY, Gref.

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR DU PREMIER DISTRICT JUDICIAIRE.

Nicolas Benoist contre *ses créanciers et les créanciers de Benoist et Blanchard.*

IL est ordonné qu'une assemblée des créanciers de Nicolas Benoist et de Benoist et Blanchard ait lieu en l'étude d'Octave de Armas, esq., notaire, le samedi 2 d'avril prochain, à 10 heures du matin, aux fins mentionnées dans la pétition présentée aujourd'hui par Nicolas Benoist. Jusqu'à cette époque, toutes poursuites judiciaires contre la personne du dit Benoist et ses propriétés, ainsi que contre celles de la raison Benoist et Blanchard, sont et demeurent suspendues.

C. T. Daunoy, esq., est nommé pour représenter les créanciers absents.

Bureau du greffier, 28 février 1831.

1 mars—3,1 10j. JOHN LEWIS.

GRAINES DE JARDINAGE Fraiches.

Nouvellement reçues et à vendre au magasin

Smith,

Rue Royale, No 55, au magasin de graines, entre les rues Bienville et de la Douane.

LE soussigné a reçu récemment, par presque tous les paquebots de New-York, un approvisionnement complet de

GRAINES DE JARDINAGE
TRES FRAICHES
(de la récolte de 1830.)

Comprenant toutes les sortes de graines les plus recherchées.

Le soussigné ayant reçu la plus grande partie de ses graines de jardinage, directement des productions, espère qu'il sera à même maintenant,